NATIONS
UNIES

HSP/EB.2026/23

Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains

ONU-HABITAT

Distr. générale
15 septembre 2026

Français
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Deuxième session de 2026
Nairobi, 24 et 25 novembre 2026
Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Textes issus de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

Textes issus de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point, à l'intention du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), sur les faits nouveaux survenus depuis sa première session de 2026, au cours de laquelle le Conseil a examiné le rapport de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et sur l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général de 2026 (HSP/EB.2026/10). Conformément à la résolution 79/214 de l'Assemblée générale, la réunion de haut niveau a été convoquée par la Présidente de l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session les 16 et 17 juillet 2026, et la séance plénière a repris le 28 juillet 2026.

2. L'examen a marqué le mi-parcours de la période de 20 ans prévue pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et a permis d'honorer le mandat consistant à évaluer les progrès accomplis, à recenser les bonnes pratiques, les lacunes et les défis, et à accélérer la mise en œuvre à l'horizon 2036. Le principal résultat intergouvernemental de l'examen a été l'adoption de la Déclaration politique visant à renouveler les engagements et à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui figure dans la résolution 80/291 de l'Assemblée générale.

II. Rapport quadriennal du Secrétaire général et éléments factuels à l'appui de l'examen à mi-parcours

3. Le troisième rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/80/696-E/2026/53) a été publié le 19 mars 2026 et distribué en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Conformément au paragraphe 175 du Nouveau Programme pour les villes, le rapport a constitué

* HSP/EB.2026/17.

l'évaluation officielle à mi-parcours des progrès réalisés et des difficultés rencontrées depuis 2016 et a défini les mesures prioritaires à prendre au cours de la décennie qui prendrait fin en 2036.

4. Il ressortait du rapport que la mise en œuvre n'avait pas suivi l'ampleur et la complexité croissantes des défis liés au logement et à l'urbanisme. Le nombre de pays ayant adopté des politiques nationales en matière d'urbanisme et de logement et intégré les principes du Nouveau Programme pour les villes avait certes augmenté, mais leur mise en œuvre restait inégale. La crise mondiale du logement s'était aggravée ; les progrès réalisés dans le domaine des infrastructures et des services de base restaient répartis de manière inégale, en particulier dans les établissements informels et les taudis ; et, en dépit du rôle de plus en plus prépondérant qu'elles jouaient dans la formulation de solutions, les autorités locales et régionales continuaient de se heurter à des contraintes de financement et de moyens. Le rapport recensait également plusieurs leviers d'accélération importants : les approches centrées sur le logement, le renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux et de la gouvernance métropolitaine, la planification intégrée de l'utilisation des terres, de la mobilité et des services, la diversification du financement urbain, le renforcement des capacités et le renforcement des systèmes de données urbaines.

5. Les éléments factuels sur lesquels s'est appuyé l'examen ont été considérablement étoffés par rapport aux cycles d'établissement de rapports précédents. L'examen s'est fondé sur 69 rapports d'activité nationaux et sur les contributions de 22 entités des Nations Unies, ainsi que sur des enquêtes menées auprès des parties prenantes, des consultations, des travaux d'expert(e)s, complétés par les éléments issus des examens nationaux et locaux volontaires et des cadres mondiaux connexes. Des données supplémentaires sur les tendances mondiales et régionales en matière d'urbanisation ont été tirées du rapport de synthèse mondial de 2026 sur l'objectif de développement durable n° 11[1] et du *Rapport mondial des villes 2026*[2], qui offrent une analyse actualisée des progrès accomplis, des lacunes persistantes et des nouveaux défis dans les principales dimensions du développement urbain durable. Ensemble, ces diverses sources ont fourni corpus de départ solide pour le processus intergouvernemental et les délibérations de la réunion de haut niveau.

III. Processus intergouvernemental et consultatif

6. Le processus intergouvernemental d'élaboration de la déclaration politique a été mené par les Représentants permanents du Malawi et de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, que la Présidente de l'Assemblée générale avait nommés cofacilitateurs. À l'issue des premières consultations tenues avec les États Membres en mars 2026, les cofacilitateurs ont établi un document de réflexion, puis un document présentant les éléments à prendre en compte pour élaborer la déclaration politique. Ce dernier a été mis à disposition avant la première session de 2026 du Conseil exécutif, tenue en avril 2026 à Nairobi, ce qui a donné aux délégations l'occasion de faire part de leurs observations sur les priorités qui se dégageaient pour le document final.

7. Le processus a été complété par des consultations avec les États Membres et les parties prenantes, notamment des consultations des États Membres à New York et des consultations à l'échelle mondiale avec des parties prenantes sur le document de réflexion, le 27 mars, et sur le document présentant les éléments à prendre en compte, le 7 mai. Les vues des autorités locales et régionales, de la société civile, du milieu universitaire, des jeunes, du secteur privé et d'autres groupes ont été pris en compte tout au long du processus, ce qui a renforcé le caractère inclusif et participatif de l'examen.

8. Tout au long du processus, ONU-Habitat a fourni un appui technique, un soutien à la facilitation et des services de secrétariat, sous la direction de la Présidente de l'Assemblée générale et des cofacilitateurs. Dans le cadre de ses fonctions de facilitation et d'appui technique, il a veillé à la cohérence des contributions de fond et l'emploi de formulations convenues, à l'harmonisation avec les processus intergouvernementaux pertinents ainsi qu'à la participation inclusive des États Membres, du système des Nations Unies et des parties prenantes. Il a également assuré les services de secrétariat du processus intergouvernemental et apporté son concours aux préparatifs de la réunion de haut niveau sur les plans organisationnels et techniques, notamment la mobilisation des parties prenantes et la coordination entre les volets officiels et complémentaires de la réunion.

[1] ONU-Habitat, SDG 11 Global Report 2026: Housing at the Centre of Sustainable Cities and Communities (Rapport mondial 2026 sur l'objectif de développement durable n° 11 : le logement au cœur des villes et des communautés durables) (Nairobi, 2026).

[2] ONU-Habitat, World Cities Report 2026: The Global Housing Crisis – Pathways to Action (Rapport mondial des villes 2026 : La crise mondiale du logement – Moyens d'action) (Nairobi, 2026).

9. L'avant-projet de déclaration politique a été distribué par les cofacilitateurs le 15 mai 2026, avant la treizième session du Forum urbain mondial, tenue à Bakou. Le Forum a servi de passerelle entre la mobilisation des parties prenantes et les négociations intergouvernementales. Une réunion ministérielle consacrée au Nouveau Programme pour les villes a été organisée le 17 mai 2026 afin de dresser le bilan de 10 années de mise en œuvre, une attention particulière ayant été accordée au logement et aux trois engagements porteurs de changement du Nouveau Programme pour les villes. L'Appel à l'action de Bakou et le résumé de la réunion ministérielle établi par la présidence ont apporté des perspectives de fond à l'examen à mi-parcours. Dans l'Appel à l'action de Bakou, l'accent était mis sur des systèmes de logement fondés sur les droits, inclusifs et résilients face aux changements climatiques, et il était demandé que la deuxième décennie du Nouveau Programme pour les villes soit placée sous le signe d'une accélération de l'action et de progrès mesurables.

10. À l'issue de la treizième session du Forum urbain mondial, les délégations ont été invitées à soumettre, au plus tard le 29 mai 2026, leurs propositions concernant l'avant-projet de déclaration politique. Des consultations ligne par ligne ont eu lieu du 2 au 5 juin ainsi que les 10 et 11 juin 2026. Les cofacilitateurs ont distribué le premier projet de texte révisé le 12 juin. D'autres consultations ont eu lieu les 17, 22 et 25 juin et se sont poursuivies jusqu'au début du mois de juillet. Une première procédure d'approbation tacite a été suspendue. À l'issue de nouvelles consultations et de révisions supplémentaires, qui ont abouti à un troisième projet de texte révisé, une seconde procédure d'approbation tacite a été menée à bien. Le 9 juillet 2026, les cofacilitateurs ont transmis le texte définitif à la Présidente de l'Assemblée générale, menant ainsi à son terme le processus, tel que prescrit, d'élaboration d'une déclaration politique adoptée par consensus en amont de la réunion de haut niveau.

IV. Adoption et principaux éléments de la Déclaration politique

11. Le 16 juillet 2026, l'Assemblée générale a adopté, par 148 voix contre 2, sans abstention, la résolution 80/291, intitulée « Déclaration politique visant à renouveler les engagements et à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ». Dans la Déclaration, les chef(fe)s d'État et de gouvernement, les ministres et les haut(e)s représentant(e)s réaffirment leur attachement à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en tant que cadre mondial pour une urbanisation et des établissements humains durables et donnent un nouvel élan politique à sa mise en œuvre pendant sa deuxième décennie, jusqu'en 2036.

12. Dans la Déclaration politique, le développement urbain durable est reconnu comme un levier essentiel pour éliminer la pauvreté et la faim et promouvoir la croissance économique, l'inclusion sociale, la résilience ainsi que la durabilité environnementale ; et le droit à un niveau de vie suffisant, y compris à un logement convenable, y est réaffirmé. La Déclaration met l'accent sur la nécessité de remédier à la crise mondiale du logement et problème des établissements informels et du sans-abrisme ; d'améliorer l'accès à la terre, aux services de base et aux infrastructures ; de promouvoir une planification territoriale et urbaine intégrée ; de renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes ; de veiller à ce que les données, la technologie et l'innovation servent un développement urbain inclusif et axé sur l'être humain.

13. L'une des caractéristiques centrales de la Déclaration politique est l'accent plus marqué qu'elle met sur l'accélération de la mise en œuvre. Il y est préconisé de mobiliser des moyens de mise en œuvre suffisants, durables, prévisibles et accessibles, notamment en matière de financement, de renforcement des capacités, d'assistance technique et de coopération technologique, ainsi que de renforcer la coopération internationale. Y sont soulignées la nécessité de veiller à ce que les ressources parviennent effectivement jusqu'au niveau local, ainsi que la nécessité de mettre en place une gouvernance inclusive à plusieurs niveaux, des cadres juridiques, institutionnels et budgétaires adaptés et une participation effective des autorités locales et régionales, des populations et des parties prenantes aux processus de prise de décision, de mise en œuvre et de communication de l'information. Fait important, la Déclaration fournit un cadre permettant de renforcer la prise en compte de l'urbanisation durable dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les entités compétentes des Nations Unies y sont invitées à renforcer la coordination et l'appui à la mise en œuvre, et il y est demandé que l'urbanisation durable soit intégrée dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en consultation avec les gouvernements des pays hôtes et conformément aux politiques, priorités et besoins nationaux. La Déclaration offre ainsi une base importante pour établir des liens plus systématiques, au niveau national, entre la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres engagements mondiaux pertinents. Pour ONU-Habitat, la Déclaration établit un cadre politique faisant autorité qui lui permet d'aligner son plan stratégique pour la période 2026-2029 sur l'accélération de la mise en œuvre du

Nouveau Programme pour les villes. Elle offre également une base permettant de tirer parti du rôle d'ONU-Habitat en tant qu'organisme chef de file des Nations Unies pour les questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables afin de promouvoir une cohérence et une coordination accrues à l'échelle du système, d'améliorer la communication de l'information et de renforcer l'appui apporté aux États Membres jusqu'en 2036.

V. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale

14. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui avait pour thème « Une urbanisation durable pour tou(te)s : accélérer et intensifier ensemble la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à l'horizon 2036 », comprenait un débat d'ouverture et un débat en séance plénière, le 16 juillet, quatre tables rondes interactives multipartites et un débat de clôture, le 17 juillet, ainsi qu'une reprise de la séance plénière, le 28 juillet, afin de permettre la présentation des déclarations restantes. La réunion a rassemblé des États Membres, des organisations intergouvernementales, des organismes des Nations Unies, des parlementaires, des autorités locales et régionales, des institutions financières internationales, la société civile, le milieu universitaire, des jeunes, le secteur privé et d'autres parties prenantes.

15. Des déclarations liminaires ont été faites par la Présidente de l'Assemblée générale ; la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Secrétaire général ; le Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat ; les représentants du Malawi et de la Pologne, en leur qualité de cofacilitateurs du processus intergouvernemental ; un représentant de l'Azerbaïdjan, pays hôte de la treizième session du Forum urbain mondial ; et la Directrice exécutive d'ONU-Habitat. Le débat d'ouverture a été marqué par un appel unanime à passer de l'engagement à la mise en œuvre, l'accent ayant été mis sur le logement convenable, le financement, le renforcement des capacités locales, la planification intégrée, la résilience, la gouvernance à plusieurs niveaux et les partenariats.

16. Au cours du débat en séance plénière, 110 déclarations ont été faites, notamment par 60 ministres, vice-ministres et autres haut(e)s responsables. Les États Membres ont largement reconnu que les progrès accomplis depuis 2016 n'avaient pas suivi le rythme ni été à la hauteur de l'ampleur croissante des défis urbains. Le logement convenable et abordable s'est imposé comme la préoccupation la plus importante, aux côtés de l'insécurité d'occupation, du sans-abrisme, des établissements informels et des carences en matière de services de base. Le financement a été maintes fois cité comme une contrainte structurelle, et des appels ont été lancés en faveur du renforcement des finances municipales, de la mobilisation des ressources nationales, de l'accès au crédit à des conditions abordables, de la coopération internationale, de l'élaboration de projets et des capacités institutionnelles. Les délégations ont également souligné l'importance de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, du développement territorial intégré, de la territorialisation des objectifs de développement durable, du renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux, de l'amélioration des données urbaines et d'une transformation numérique responsable.

17. Les quatre tables rondes multipartites, qui ont rassemblé environ 300 parties prenantes, ont permis d'élargir l'examen au-delà des perspectives intergouvernementales :

a) La table ronde 1, consacrée à l'action au service des populations, a mis l'accent sur des approches centrées sur le logement et fondées sur les droits, qui associent accessibilité financière, sécurité d'occupation, services de base, amélioration des établissements informels et participation des communautés ;

b) La table ronde 2, consacrée au financement, a été l'occasion de préconiser le renforcement des systèmes budgétaires locaux, l'amélioration de l'accès au financement, la constitution de portefeuilles de projets prêts à recevoir des investissements et le recours à des financements innovants et mixtes, étayés par un renforcement des capacités institutionnelles ;

c) La table ronde 3, consacrée à la résilience urbaine, a plaidé en faveur d'une prise en compte systématique des risques climatiques et des risques de catastrophe dans la planification, le logement et les infrastructures, notamment au moyen de constructions et de rénovations résilientes, de solutions fondées sur la nature, d'un recensement de risques, de systèmes d'alerte précoce et d'un renforcement du financement de la résilience au niveau local ;

d) La table ronde 4, consacrée aux villes prêtes pour l'avenir, a mis l'accent sur la gouvernance, les capacités, les données, l'innovation et la transformation numérique en tant que composantes d'un système intégré de mise en œuvre, la technologie et l'intelligence artificielle devant être mises au service d'objectifs d'intérêt général définis au niveau local et s'accompagner d'une gouvernance responsable des données.

18. Au cours des tables rondes multipartites, les États Membres et les parties prenantes ont demandé qu'une plus grande importance soit accordée aux connaissances locales, que soit assurée une participation effective à la prise de décisions, que soit facilité l'accès au financement, que soient produites des données ventilées ainsi que des données recueillies par les populations locales, et que soient mis en place des partenariats à même de traduire les engagements mondiaux en action prise en main par les communautés.

19. L'ampleur de la participation, l'adoption de la Déclaration politique, la tenue de la séance plénière et la mobilisation multipartite sur les questions de fond ont permis d'honorer le mandat établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 79/214.

VI. Manifestations organisées en marge de la réunion de haut niveau

20. Le 16 juillet 2026, les Représentants permanents de la Pologne et du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, en leur qualité de coprésidents du Groupe des Amis d'ONU-Habitat, de l'urbanisation durable et du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que le Gouvernement kényan et ONU-Habitat, ont organisé conjointement un déjeuner ministériel/de haut niveau intitulé « Tracer la voie à suivre : tenir les promesses du Nouveau Programme pour les villes à l'issue de l'examen à mi-parcours ». Quelque 200 personnes y ont pris part, dont des ministres, d'autres haut(e)s représentant(e)s, des maires et des responsables de collectivités locales, des représentant(e)s d'organismes des Nations Unies et de diverses parties prenantes. La Vice-Secrétaire générale a prononcé le discours principal. Les débats ont porté sur la manière de passer des engagements à une mise en œuvre à grande échelle grâce à des approches intégrées en matière de logement, à des financements accessibles au niveau local, à une gouvernance et à des systèmes d'exécution à plusieurs niveaux, à la résilience, à l'amélioration et à la rénovation, ainsi qu'à de meilleures données urbaines.

21. Le 17 juillet 2026, la Wagner Graduate School of Public Service de l'Université de New York, en partenariat avec ONU-Habitat, a organisé le Dialogue universitaire sur l'avenir des villes, sur le thème « Faire progresser les connaissances, les politiques et les pratiques au service du Nouveau Programme pour les villes », qui a réuni environ 160 participant(e)s issu(e)s du milieu universitaire, des pouvoirs publics et des professionnel(le)s de l'urbanisme. Le Dialogue a mis en évidence le rôle que jouent les universités et les instituts de recherche dans le rapprochement entre les données factuelles, les politiques et la mise en œuvre au moyen de travaux de recherche utiles à l'élaboration des politiques, à la production de données ventilées, à l'innovation, au renforcement des capacités et à la création de partenariats visant à traduire la recherche en pratique. Il a également permis de dégager des possibilités d'approfondir la collaboration par l'intermédiaire de l'Académie du Forum urbain mondial et dans la perspective de la quatorzième session du Forum urbain mondial.

VII. Prochaines étapes

22. S'appuyant sur les résultats de l'examen à mi-parcours et de la réunion de haut niveau, ONU-Habitat jouera un rôle central dans l'appui à l'application de la Déclaration politique et à l'accélération de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes jusqu'en 2036. Conformément à son plan stratégique pour la période 2026-2029, il aidera les États Membres et les autorités locales et régionales à traduire les engagements renouvelés en mesures concrètes, notamment en favorisant l'accès à un logement convenable, à la terre et aux services de base ; en renforçant la planification urbaine et territoriale intégrée et la gouvernance à plusieurs niveaux ; en mobilisant des financements et des investissements ; en renforçant la résilience face aux changements climatiques ; et en améliorant les données, le renforcement des capacités et le suivi. Dans le cadre de ses fonctions normatives, opérationnelles et de mobilisation, il consolidera également les partenariats dans l'ensemble du système des Nations Unies et avec les parties prenantes concernées, afin de favoriser une mise en œuvre coordonnée et des progrès mesurables vers la réalisation des objectifs du Nouveau Programme pour les villes. Une attention particulière sera accordée au perfectionnement des systèmes de données urbaines et de suivi par l'intermédiaire de la Coalition mondiale pour les données urbaines, notamment au moyen d'informations ventilées et géospatiales, afin de recenser les inégalités, d'orienter les investissements et de suivre la mise en œuvre aux niveaux national et local.

23. Dans l'immédiat, la priorité consiste à traduire la Déclaration politique et les conclusions de l'examen à mi-parcours en une mise en œuvre accélérée du Nouveau Programme pour les villes jusqu'en 2036. Le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 constitue le principal instrument institutionnel de la prochaine phase ; il est en effet axé sur le logement convenable, la terre et les services de base, la planification urbaine intégrée, la transformation des établissements informels, la résilience face aux changements climatiques, le financement, les données,

le renforcement des capacités et les partenariats, autant de domaines qui correspondent étroitement aux priorités dégagées lors de l'examen.

24. ONU-Habitat aidera les États Membres et ses partenaires à intégrer l'urbanisation durable et le logement convenable dans les processus pertinents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du système des Nations Unies, tout en renforçant la mise en œuvre, le suivi et la communication de l'information aux niveaux national et local. Une attention particulière sera accordée à l'établissement de liens entre le Nouveau Programme pour les villes et la territorialisation des objectifs de développement durable, le financement du développement, l'action climatique, la réduction des risques de catastrophe et d'autres processus mondiaux pertinents, ainsi qu'au renforcement du rôle et des capacités des autorités locales et régionales en tant que partenaires de mise en œuvre, comme le prévoit le Pacte pour l'avenir.

25. Les résultats de l'examen à mi-parcours, conjugués aux conclusions de l'examen de l'objectif de développement durable n° 11, fournissent également une analyse approfondie sur le plan politique et sur les questions de fond dans la perspective du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2027. L'urbanisation durable et le logement convenable devraient être présentés comme des accélérateurs de la réalisation de l'ensemble des objectifs au cours de la dernière phase de mise en œuvre du Programme 2030. Parallèlement, le Nouveau Programme pour les villes, la Déclaration politique et les données factuelles issues de la mise en œuvre peuvent éclairer les réflexions sur le cadre de développement durable pour l'après-2030, afin que les villes, le logement, les établissements humains, le développement territorial, les données urbaines et la gouvernance à plusieurs niveaux soient dûment pris en compte dans l'architecture qui succédera au Programme 2030.

26. La période à venir devrait donc être axée sur la mise en œuvre et sur l'obtention de résultats mesurables : traduire les engagements politiques en mesures nationales et locales ; mobiliser des partenariats et des financements ; améliorer les données factuelles et l'application du principe de responsabilité ; tirer parti d'étapes importantes, comme la célébration du cinquantième anniversaire d'ONU-Habitat, le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2027 et la quatorzième session du Forum urbain mondial, en 2028, pour démontrer les progrès accomplis. Cela permettra de faire en sorte que la deuxième décennie de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes se traduise par une action à grande échelle et par des améliorations tangibles dans la vie des personnes et des populations.